

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Article 1 : Organisateur Le studio **ANGIBAUD PHOTO** organise du 10 Octobre 2020 au 21 novembre 2020 inclus, un concours photo gratuit et sans obligation d'achat intitulé *« Chic et élégant »*

Article 2 : Ce concours est ouvert à toute personne ayant une tranche d'âge inclus entre **0 an et 8 ans** révolus.

Article 3 : Pour participer à ce concours, l'enfant doit se présenter au studio du point de vente dans lequel il aura préalablement prit rendez-vous. Le jour de la prise de vue, l'enfant doit se présenter avec le bulletin de participation dûment complété et signé par le représentant légal. Sans ce bulletin, nous refuserons toute participation. Une seule participation est acceptée sur l'ensemble des magasins Angibaud Photo. Par mesure de sécurité sanitaire, seront acceptés en studio, uniquement les deux parents ainsi que les enfants photographiés, dans la limite de 5 personnes. Le masque est obligatoire pour les déplacements et les accompagnants. Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition, et nous vous demanderons d'en appliquer lors de votre entrée au sein du studio.

Article 4 : L'attribution des lots se fait de la manière suivante : les photos sont classées en catégorie selon l'âge de l'enfant. Catégorie 0 - 2 ans ; catégorie 3 - 5 ans ; catégorie 6 - 8 ans. Courant février, un jury local se réunira pour attribuer des notes à chaque participant. Les critères de sélection seront les suivants *« L'expression de l'enfant et l'originalité de la pose »*.

Article 5 : Les lots sont les suivants.

1^{ère} Catégorie : 1^{er} appareil photo / 2^{ème} 1 cadre lamé 40x40 / 3^{ème} 1 cadre lamé 30x30
2^{ème} Catégorie : 1^{er} appareil photo / 2^{ème} 1 cadre lamé 40x40 / 3^{ème} 1 cadre lamé 30x30
3^{ème} Catégorie : 1^{er} appareil photo / 2^{ème} 1 cadre lamé 40x40 / 3^{ème} 1 cadre lamé 30x30

Article 6 : Pour toute demande de prise de vue fratrie, une participation d'un forfait de 10,00 € vous sera facturée le jour de la séance. Aucune prise de vue de familles, cousinades, ami(e)s sera effectuée.

Article 7 : La participation à ce concours entraîne pour les gagnants l'acceptation à titre gratuit de la publication de leur nom et photographie sous quelque forme que ce soit à des fins publicitaires et/ou professionnelles sans limitation de temps. Pour le bon déroulement de nos prises de vues, et par respect pour le travail réalisé par nos photographes, nous n'accepterons pas la réalisation d'images au sein de nos studios avec quelque appareil que ce soit.

Article 8 : Le Studio Angibaud Photo ne serait être responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours était annulé, reporté, modifié, ou si certaines photos n'étaient pas transmises au jury dans un délai imparti pour délibération. Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 : Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront retranchées souverainement par la société Angibaud Photo.

NUMÉRO DE L'ENFANT

•

Nom et prénom du parent

Nom et prénom de l'enfant

Adresse

N° Téléphone ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

E-mail.....

ÂGE DU PARTICIPANT

0 à 2 ANS

3 à 5 ANS

6 à 8 ANS

**Vaut pour engagement au concours et acceptation
au présent règlement**

Le / /

Signature

Par quel(s) moyen(s) avez vous découverts notre concours photo ?